



CNMSS
L'engagement au service
des militaires

Guide du départ
outre-mer et à l'étranger
à l'usage du militaire et de sa famille

Prise en charge des soins par une institution locale

Votre affiliation à la [CNMSS](#) est suspendue pendant toute la durée de votre affectation. Vous, et vos ayants droit, **même restés en France (métropole + DOM hors Mayotte)**, sont pris en charge par la CPS de Saint-Pierre qui assure le service des prestations selon une réglementation très voisine de celle que vous connaissez en métropole.

VOIR AUSSI

- Pour plus de précisions, vous pouvez consulter le [site Internet de la CPS](#) ↗